

Ecoles communales de Sainte-Ode

Chers parents

Conformément à la loi, vous trouverez ci-dessous l'estimation du montant des frais relatifs à l'année scolaire 2022-2023.

Les frais scolaires obligatoires :

- Classe de dépaysement (5P et 6P) : 250€
- Classe de dépaysement (1P et 2P) : 100€
- Excursions : 20€
- Activités sportives (brevet, cross,...): 10€
- Activités culturelles (théâtre, musée, spectacle, ...) : 15€

Le talon ci-joint est à remettre au titulaire.

✂-----

J'ai bien pris connaissance du document sur l'estimation des frais scolaires pour l'année scolaire 2022-2023.

Nom : Prénom :

Signature :